

## Agriculture

Certaines mesures d'adaptation sont pilotées par les Directions du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime en relation avec l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) :

- Evaluation de l'impact des changements climatiques sur les productions agricoles
- Renforcement de la capacité adaptative des populations rurales vulnérables aux changements climatiques à travers l'identification et le développement d'options techniques, institutionnelles et politiques appropriées
- Développement de systèmes opérationnels de prévision de la production agricole à l'échelle nationale et élaboration d'un système d'avertissement agricole
- Création des variétés de blé tendre avec les caractéristiques de tolérance à la sécheresse et de résistance aux principales maladies et parasites
- Amélioration de la productivité et la durabilité des systèmes de culture à travers l'application et l'adaptation des techniques de semis direct en zones semi arides
- Développement du cactus par la création variétale, l'amélioration des techniques culturales et la recherche de débouchés agro-industriel, en vue de la lutte contre la désertification et contre la pauvreté
- Etude d'impact des techniques de collecte des eaux pluviales sur la production végétale, la couverture du sol et la biodiversité en zone aride de l'Oriental

D'autres mesures sont menées par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime dans le cadre de la mise en œuvre du « Plan Maroc Vert » lancé en 2009, à l'horizon 2020 :

- Modifications des pratiques agricoles
  - Refonte du calendrier agricole traditionnel
  - Utilisation de semences sélectionnées et choix de variétés adaptées au climat
  - Reconversion et repositionnement des cultures
- Modifications des stratégies d'irrigation
  - Mise en œuvre de l'irrigation complémentaire pour les cultures pluviales
  - Intensification de l'irrigation pour les cultures irriguées
  - Généralisation de techniques d'optimisation de l'irrigation
- Mesures d'ordre législatif
  - Mesures d'amélioration du régime foncier des terres agricoles
  - Incitations et subventions pour les agriculteurs probants en matière de rationalisation de l'utilisation de l'eau, d'amélioration des pratiques culturales et d'utilisation de technologies modernes
  - Réorganisation du secteur de l'eau en agriculture (organismes de contrôle, bureaux d'études et sociétés commerciales)
- Mesures d'accompagnement
  - Formation et sensibilisation des agriculteurs aux techniques d'adaptation
  - Mise en œuvre effective des résultats de la recherche agronomique en faveur du développement agricole